PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 février à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

Date de convocation : le 04 février 2025

Secrétaire : M. LE BRAS André

Présents : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. BOURDIER Olivier, M. BIGOT Florent, Mme PLAIRE Alégria, Mme LUNEAU Véronique, Mme EUZENAT Annick, M. GREMILLET Julien.

Absents excusés : M. MEUNIER Jérémie (pouvoir à M. GARANGER Philippe)
M.POISSON Eric (pouvoir à M. BIGOT Florent)



- **MENACE D'UNE FERMETURE DE CLASSE DANS LE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE CHERVES CUHON MAISONNEUVE MASSOGNES ET VOUZAILLES A LA RENTREE 2025/2026** :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Inspection Académique envisage la fermeture d'une classe lors de la prochaine rentrée 2025/2026.

- Considérant que les effectifs prévisionnels 2025/2026 transmis par l'Académie (119) sont identiques à ceux de cette année (118), et que ceux pour les années 2026 (117) et 2027 (118) le sont également,

- Considérant que la démographie des communes de notre SIVOS reste stable,

- Considérant l'organisation actuelle du SIVOS réunissant 5 communes dont les enfants sont répartis en 3 écoles à chacune 2 classes (Cherves : 46 maternelles, Vouzailles : 42 C.P./C.E., Cuhon : 30 C.M).,

- Considérant que l'organisation du SIVOS répond aux attentes des familles tant par la qualité de l'enseignement avec des enseignants en poste fixe depuis plusieurs années, que par le ramassage scolaire organisé, que par la restauration scolaire faite sur site, que par la garderie et par le centre de loisirs,

- Considérant qu'en cas de fermeture d'une classe des emplois sont menacés,

- Considérant la stabilité de l'organisation des 5 communes du SIVOS depuis plus de 40 ans

- Considérant la nécessité de prendre en compte l'équilibre territorial

- Considérant la prise en compte du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DEMANDE A

10 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Le maintien du nombre de classe actuel.

